

Liberté Égalité Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 04/11/2025

Santé des végétaux Un foyer de nématode du pin détecté pour la première fois en France

Dans le cadre de la surveillance officielle des organismes de quarantaine pilotée par les services régionaux en charge de la protection des végétaux du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, un foyer de nématode du pin vient d'être confirmé par le laboratoire national de référence de l'Anses, pour la première fois en France, dans la commune de Seignosse (Landes).

Le nématode du pin est un organisme ravageur classé « organisme de quarantaine prioritaire » au titre de la législation européenne, c'est-à-dire susceptible d'avoir un impact particulièrement important s'il venait à proliférer sur le territoire. Par conséquent, il doit faire l'objet de mesures de lutte obligatoires en cas de détection afin d'éradiquer le foyer. S'il constitue un sérieux danger pour les pins, ce nématode ne présente en revanche aucun risque pour la santé humaine ou animale.

Le préfet de la région Nouvelle Aquitaine va réunir les acteurs locaux concernés dans la journée et arrêtera des mesures afin d'éviter la dissémination de ce ver microscopique ravageur de conifères et sa propagation à d'autres massifs forestiers.

Le nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*) est un ver microscopique originaire d'Amérique du Nord qui attaque certains conifères, en particulier les pins. Sa prolifération bloque la circulation de la sève et induit la mort rapide des arbres infestés. Il se transmet de proche en proche par des coléoptères. Sa première détection dans l'UE a eu lieu au Portugal en 1999 puis en Espagne en 2008.

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard Tél: 01 49 55 59 74 cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr